

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LIANCOURT se sont réunis, à l'Hôtel de Ville de LIANCOURT, en séance ordinaire sur convocation régulière postée ou envoyée par voie électronique le 5 avril 2024, affichée à la porte de la mairie le 5 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Roger MENN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COUELLE M. Yves NEMBRINI - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC M. Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY - Jean MARGET - Mmes Laurence GEFFROY - Anne THELOT - M. Xavier DARCHE - Mme Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS - Mmes Laëtitia ROULET - Dorothée PIERARD - M. Elie TASCHER - Mme Ophélie VAN ELSUWE - MM. Salim BACHIR - Loïc ABGRALL Mme Isabelle CHARETTEUR.

ABSENTS EXCUSES : Mme Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN) - Mme Christelle DELVAL (pouvoir à M. Michel BIRCK) - M. Casimir SZEPIZDYN (pouvoir à Mme Ophélie VAN ELSUWE).

ABSENTS : M. Sébastien RABINEAU - Mme Pauline DESGUERRE - M. Louis NKAKE CHAKOMI.

Le quorum est atteint.

Monsieur Elie TASCHER est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

I - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2023, dressé par le Receveur Municipal qui n'appelle ni observation, ni réserve.

20h34 - Arrivée de M. Sébastien RABINEAU.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2023.

II - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

LIBELLES	PREVU	REALISE	A REALISER
Section de fonctionnement			
Dépenses	8 672 313.00 €	5 734 867.64 €	
Recettes	8 672 313.00 €	7 011 074.99 €	
Excédent de clôture de l'exercice		1 276 207.35 €	
Résultats reportés des exercices antérieurs		1 835 965.16 €	
Excédent de clôture		3 112 172.51 €	
Section d'investissement			
Dépenses	10 017 545.00 €	3 105 078.90 €	6 847 568.00 €
Recettes	10 017 545.00 €	2 589 010.83 €	2 104 129.00 €
Résultat de clôture de l'exercice		-516 068.07 €	
Excédent reporté des exercices antérieurs		3 567 330.96 €	
Excédent de clôture (article 001)		3 051 262.89 €	
Besoin de financement			4 743 439.00 €
Résultat de l'exercice 2023			
Excédent global (article 002)		1 419 996.40 €	
Besoin de financement (article 1068)		1 692 176.11 €	

Monsieur le Maire précise que le compte administratif de l'exercice 2023 a été examiné par la Commission des Finances lors de sa réunion du 10 avril 2024 et que celle-ci a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conformément aux textes en vigueur, Monsieur Roger MENN quitte la salle et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Thierry BALLINER, 1^{er} Maire-Adjoint.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2023.

III - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'instruction comptable M 14, il appartient au Conseil Municipal de décider par délibération de l'affectation du résultat constaté à la fin de l'exercice précédent. Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal a l'obligation d'affecter en priorité à l'investissement une somme permettant de financer les reports de l'exercice précédent.

Exercice 2023 et résultats reportés

Fonctionnement : Excédent	3 112 172.51 €
Investissement : Excédent	3 051 262.89 €

Exercice 2024

Investissement : Besoin de financement correspondant aux reports de l'exercice 2023 : 4 743 439.00 €

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

Recettes d'investissement

Besoin de financement : Article 1068 : **1 692 176.11 €**

Recettes de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté : Article 002 : **1 419 996.40 €**

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette affectation du résultat de l'exercice 2023.

IV - AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'amortir en un an le matériel de faible valeur énuméré ci-après :

2188 - Autres immobilisations corporelles

110 BOOKS - 359.60 €

40 livres

ARMATI SOLDES LIVRES - 354.90 €

48 livres

BPE - 317.10 €

25 livres

CECEGETH CONTES - 51.25 €

3 livres

CULTURA - 4 927.55 €

20 CD - 4 puzzles - 296 livres et DVD

ELIDIA - 200.30 €

11 livres

ENTRES LES LIGNES - 10 124.18 €

700 livres

GRAFOUNIAGES - 306.45 €

17 livres

LAURENT GERARD - 10.00 €

1 livre

LES INCORRUPTIBLES - 225.27 €

Sélection de 3 livres

LUDIC EDITIONS - 335.57€

29 livres

MILAN EDITIONS - 493.92 €

57 livres

MJS VIDEO - 3 474.02 €

74 DVD

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

V - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CONVENTION

Dans le cadre du budget de l'exercice 2024, une association se voit octroyer une subvention municipale d'un montant supérieur à 23 000 € :

- Football Club Liancourt-Clermont

Une convention doit donc être établie avec cet organisme de droit privé afin de définir les objets, le montant et les conditions d'utilisation des subventions conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- délibérer sur ce projet
- l'autoriser à signer ladite convention

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

VI - ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Receveur Municipal sollicite l'admission en non-valeur de titres de recettes irrécouvrables :

SARL LE ROCHEFOUCAULD
3 rue Pasteur - LIANCOURT
Dissolution et liquidation en date du 10 mars 2016
Loyers impayés pour un montant de 15 054.90 €

20h43 - Arrivée de M. Louis NKAKE CHAKOMI.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur, du budget primitif de l'exercice 2024, pour un montant de 15 054.90 €.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette sollicitation.

VII - CREANCES ETEINTES

Le Receveur Municipal sollicite l'extinction des créances désignées ci-dessous, suite aux jugements de clôtures pour insuffisance d'actifs, établis par le Tribunal de Commerce de Beauvais :

- BRASSEUR-LHERMITTE Estelle (PASSION), facture impayée de box parking (février à août 2015), pour un montant de 492.80 €
- LECURU NANINCK (MAISON DE LA PRESSE), facture impayée d'animations commerciales (année 2014), pour un montant de 380.00 €
- AUTO AFFAIRE 60, facture impayée de refacturation fourrière (année 2021), pour un montant de 336.35 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 - Créances éteintes, du budget primitif de l'exercice 2024, pour un montant de 1 209.15 €.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à l'extinction de ces créances.

VIII - CONTRIBUTIONS DIRECTES FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Conformément aux orientations budgétaires 2024 et à la loi de finances pour 2024, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de continuer à maîtriser en 2024 la pression fiscale et pour ce faire d'adopter les taux ci-dessous, identiques à ceux de 2023 :

Libellé	Taux de référence 2023	Taux proposés pour 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42.59 %	42.59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58.19 %	58.19 %
Taxe d'habitation *	18.22 %	18.22 %

* Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les bases d'imposition 2024 ont été revalorisées de 3,9 % par rapport à celles de 2023.

L'inflation 2023 s'élève, quant à elle, à 4,9 %.

Monsieur le Maire précise que ces taux ont été examinés par la Commission des Finances lors de sa réunion du 10 avril 2024 et que celle-ci a émis un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

IX - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024, chapitre par chapitre. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

011	Charges à caractère général	2 282 200,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 612 200,00 €
022	Dépenses imprévues	163 976,63 €
023	Virement à la section d'investissement	1 400 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	334 670,77 €

65 Autres charges de gestion courante
 Les Conseillers Municipaux, appartenant à l'exécutif d'associations,
 n'ont pas pris part au vote des subventions allouées à ces associations.

559 039,00 €

657362 - Subvention de fonctionnement au CCAS 180 000 €

Centre Communal d'Action Sociale	Subvention 2023	Subvention sollicitée pour 2024	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
- Action sociale	90 000 €		180 000 €	180 000 €	180 000 €
- Résidence des personnes âgées Georges Dottin					/

6574 - Subvention de fonctionnement aux associations 169 489 €

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

COOPERATIVES SCOLAIRES

Dénomination de l'association	Subvention 2023	Subvention sollicitée pour 2024	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Ecole élémentaire Jean Macé 9 classes (10 en 2022-2023)					
- Coopérative 53 € par classe	477 €		477 €	477 €	477 €
- Sorties pédagogiques 213 € par classe	1 917 €		1 917 €	1 917 €	1 917 €
- Dotation transports 600 € par classe	4 590 €		5 400 €	5 400 €	5 400 €
- Classe ULIS	500 €		500 €	500 €	500 €
Ecole élémentaire Albert Camus 8 classes					
- Coopérative 53 € par classe	424 €		424 €	424 €	424 €
- Sorties pédagogiques 213 € par classe	1 704 €		1 704 €	1 704 €	1 704 €
- Dotation transports 600 € par classe	4 080 €		4 800 €	4 800 €	4 800 €
- Classe UPE2A	500 €		500 €	500 €	500 €
- Classe "Mission : Objectif Mars"	7 015 €		-	-	-

Dénomination de l'association	Subvention 2023	Subvention sollicitée pour 2024	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Ecole maternelle Jean Macé 5 classes (4 classes à la rentrée 2024) <ul style="list-style-type: none"> - Coopérative 53 € par classe - Arbre de Noël 310 € par classe - Dotation transports 450 € par classe - Classe « Découverte en baie de Somme » 	265 € 1 550 € 2 000 € 2 361 €		212 € 1 240 € 1 800 € 3 500 €	212 € 1 240 € 1 800 € 3 500 €	212 € 1 240 € 1 800 € 3 500 €
Ecole maternelle Albert Camus 3 classes <ul style="list-style-type: none"> - Coopérative 53 € par classe - Arbre de Noël 310 € par classe - Dotation transports 450 € par classe 	159 € 930 € 1 200 €		159 € 930 € 1 350 €	159 € 930 € 1 350 €	159 € 930 € 1 350 €
Ecole maternelle Jean de la Fontaine 2 classes <ul style="list-style-type: none"> - Coopérative 53 € par classe - Arbre de Noël 310 € par classe - Dotation transports 450 € par classe - Dotation transports spécifique pour se rendre à la médiathèque ou au centre culturel (800 € pour l'année) 	106 € 620 € 800 € 720 €		106 € 620 € 900 € 800 €	106 € 620 € 900 € 800 €	106 € 620 € 900 € 800 €

ASSOCIATIONS

Dénomination de l'association	Subvention 2023	Subvention sollicitée pour 2024	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
APEI Petit Coup de Pouce <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement 	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
APEI Les Bambins des Belles Eaux <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement 			500 €	500 €	500 €

COMMISSION "AFFAIRES SOCIALES"

Dénomination de l'association	Subvention 2023	Subvention sollicitée pour 2024	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Comité d'Action Sociale du Personnel Communal de Liancourt - Fonctionnement	8 500 €	8 600 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €
Union Locale de la Confédération Syndicale des Familles - Fonctionnement	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €
Vie Libre - Fonctionnement	950 €	1 000 €	950 €	950 €	950 €
Union Nationale des Combattants Union des Combattants d'Afrique du Nord Section de Liancourt-Mogneville-Labruyère (UNC-UNCAFN) - Fonctionnement	750 €	-	750 €	750 €	750 €
Activie - Fonctionnement	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €
Association pour le Don du Sang Bénévoles de Creil et sa région - Fonctionnement	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €

COMMISSION "ANIMATION DE LA CITE ET DES JUMELAGES"

Dénomination de l'association	Subvention 2023	Subvention sollicitée pour 2024	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Liancourt - Fonctionnement	19 000 €	19 000 €	19 000 €	19 000 €	19 000 €

Dénomination de l'association	Subvention 2023	Subvention sollicitée pour 2024	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Comité de Jumelage Olgiate Comasco-Liancourt - Fonctionnement - Exceptionnelle (accueil délégation)	1 000€	1 000 € 2 500 €	1 000 € 4 320 €	1 000 € 4 320 €	1 000 € 4 320 €
Comité de Jumelage Mainburg - Liancourt - Fonctionnement - Exceptionnelle (accueil délégation)	1 000 € 660 €	1 200 €	1 000 € 3 240 €	1 000 € 3 240 €	1 000 € 3 240 €
Loisirévasion - Fonctionnement	500 €	-	500 €	500 €	500
Jardins Familiaux de l'Oise Section de Liancourt - Fonctionnement	1 500 €	2 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées Section de Liancourt - Fonctionnement	5 800 €	-	5 800 €	5 800 €	5 800 €
Entraide aux Anciens de Liancourt - Fonctionnement	10 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Les Indésirables Cars - Fonctionnement	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Club Soleil Tropikal - Fonctionnement	400 €	-	-	-	-

COMMISSION "CULTURE"

Dénomination de l'association	Subvention 2023	Subvention sollicitée pour 2024	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Association Philatélique de Liancourt - Fonctionnement	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Déclic Photo Liancourtois - Fonctionnement - Exceptionnelle (Achat de cadres)	500 €	1 000 €	500 € 300 €	500 € 300 €	500 € 300 €

COMMISSION "SPORTS"

Dénomination de l'association	Subvention 2023	Subvention sollicitée pour 2024	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Football Club Liancourt-Clermont - Fonctionnement	26 000 €	35 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €
Entente Creil-Liancourt Association (Handball) - Fonctionnement	8 500 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Union Cycliste Liancourt-Rantigny - Fonctionnement - Ecole de cyclisme - Cycloport Ufolep - Ronde de l'Oise	3 000 € 2 000 € 1 000 € 7 000 €	7 000 € 7 000 €	3 000 € 2 000 € 1 000 € 7 000 €	3 000 € 2 000 € 1 000 € 7 000 €	3 000 € 2 000 € 1 000 € 7 000 €
Les Boulistes Liancourtois - Fonctionnement - Exceptionnelle (achat barnums)	1 200 € 400 €	4 000 €	1 200 € -	1 200 € -	1 200 € -
Badminton Club de Liancourt - Fonctionnement	5 500 €	7 000 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €

Dénomination de l'association	Subvention 2023	Subvention sollicitée pour 2024	Proposition de la commission	Proposition de la commission des Finances	Vote du Conseil Municipal
Judo Club Liancourtois - Fonctionnement	8 400 €	8 500 €	8 400 €	8 400 €	8 400 €
Athlétique Club de Cauffry-Liancourt-Rantigny-Laigneville - Fonctionnement - Trail et Kid Cross	1 500 €	-	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Volley-ball Rantigny-Liancourt - Fonctionnement	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Billard Club Liancourtois - Fonctionnement	430 €	430 €	430 €	430 €	430 €
Société de Chasse de Liancourt - Fonctionnement	750 €	-	750 €	750 €	750 €
Association Agréée Le Vairon de Liancourt-Rantigny pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Fonctionnement	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €
Avenir Cycliste de Catenoy Ufolep - Courses : cyclclass 300 € / quartier des Ducs 500 € / Arayon 500 €	860 €	1 600 €	860 €	860 €	860 €
Basket Club du Liancourtois - Fonctionnement	5 000 €	7 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Association La G.A.S.E.L.L.E. - Fonctionnement	-	3 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

66	Charges financières	1 000,00€
67	Charges exceptionnelles	16 500,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

002	Résultat de fonctionnement reporté	1 419 996,40 €
013	Atténuations de charges	1 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	477 600,00 €
73	Impôts et taxes	3 859 824,00 €
74	Dotations et participations	2 284 660,00 €
75	Autres produits de gestion courante	227 000,00 €
76	Produits financiers	6,00 €
77	Produits exceptionnels	29 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

020	Dépenses imprévues	99 633,77 €
040	Opérations d'ordre entre sections	70 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	92 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 051 262,89 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 400 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	334 670,77 €
041	Opérations patrimoniales	92 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	527 512,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 692 176,11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DEPENSES

20	Immobilisations incorporelles	103 471,00 €
21	Immobilisations corporelles	674 170,00 €
23	Immobilisations corporelles en cours	2 336 564,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'EQUIPEMENT - RECETTES

13	Subventions d'investissement	116 340,00 €
----	------------------------------	--------------

OPERATIONS D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES

11 - Zone d'Aménagement Concerté "Les Abords du Parc"

Dépenses

21	Immobilisations corporelles	46 984,00 €
23	Immobilisations en cours	55 491,00 €

27 - Redynamisation du centre-ville

Dépenses

23	Immobilisations en cours	2 466 733,00 €
----	--------------------------	----------------

Recettes

13	Subventions d'investissement	144 060,00 €
----	------------------------------	--------------

29 - Aménagement de l'avenue Albert 1^{er}

Dépenses

20	Immobilisations incorporelles	71 616,00 €
23	Immobilisation en cours	112 036,00 €

30 - Création du parvis de l'église Saint-Martin et aménagement de la place du Chanoine Snejdareck, de l'avenue du Général de Gaulle et de la ruelle Niville

Dépenses

23	Immobilisations en cours	1 279 731,00 €
----	--------------------------	----------------

Recettes

13	Subventions d'investissement	1 008 639,00 €
16	Emprunts	800 000,00 €

35 - Rénovation et mise aux normes du stade René Naudot

Dépenses

23	Immobilisations en cours	352 770,00 €
----	--------------------------	--------------

38 - Rénovation de l'aile est des Communs du Château du Duc de La Rochefoucauld - Création de l'Hôtel de Ville de LIANCOURT

Dépenses

23	Immobilisations en cours	667 738,00 €
----	--------------------------	--------------

42 - Mise en place d'une vidéosurveillance urbaine

Dépenses

21	Immobilisations corporelles	259 941,00 €
23	Immobilisations en cours	70 872,00 €

Recettes

13	Subventions d'investissement	35 090,00 €
----	------------------------------	-------------

43 – Création d'un parking public rues Latour et du Vieux Château

Dépenses

23	Immobilisations en cours	1 093 200,00 €
----	--------------------------	----------------

Recettes

16	Emprunts	700 000,00 €
----	----------	--------------

44 – Rénovation d'un immeuble 2 rue Louis Pasteur – Création d'une brasserie

Dépenses

23	Immobilisations en cours	600 000,00 €
----	--------------------------	--------------

Recettes

16	Emprunts	600 000,00 €
----	----------	--------------

45 – Rénovation d’un immeuble 1 avenue de l’Île de France – Création d’un centre social

Dépenses

23 Immobilisations en cours 50 000,00 €

BALANCE GENERALE

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 369 586,40 €	8 369 586,40 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 502 950,77 €	10 502 950,77 €

Monsieur le Maire précise que ce projet de Budget Primitif 2024 a été examiné par la Commission des Finances lors de sa réunion du 10 avril 2024 et que celle-ci a émis un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal adopte cette proposition budgétaire.

X - AMENAGEMENT DE LA RUE MARCEL CACHIN - MARCHE DE TRAVAUX MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Un avis d'appel à la concurrence sous forme de marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la rue Marcel Cachin est paru sur le site des Marchés Sécurisés le 21 février 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 29 mars 2024 à 12h00.

Ce marché est en lot unique.

1 entreprise, ne pouvant répondre à l'appel, a envoyé une lettre d'excuse. 3 entreprises ont déposé leur offre par voie électronique.

L'ouverture des plis a eu lieu le 3 avril 2024. Suite au rapport d'analyse des offres, le cabinet SECT, Maître d'œuvre, propose de retenir l'entreprise DEGAUCHY TP pour un montant de 253 900 € HT.

Madame Ophélie VAN ELSUWE indique qu'elle n'a pas reçu de convocation pour assister à la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) et qu'il n'y a donc pas lieu de réunir la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise DEGAUCHY TP.

XI - AMENAGEMENT DE LA RUE MARCEL CACHIN - DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (SPS)

Afin de réaliser la mission SPS pendant les travaux d'aménagement de la rue Marcel Cachin, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la SARL SAEM (Chambly - 60) pour un montant de 1 480 € HT.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

XII - TERRAINS COMMUNAUX - MISE EN LOCATION

Monsieur Baptiste BOQUET, jeune créateur de l'entreprise ARBOVIE qui a effectué ses études en alternance en partie à la commune et titulaire d'un BTS, souhaite installer ses activités à LIANCOURT, sur une partie du terrain communal cadastré section AA n° 133a.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de lui louer cette parcelle au prix de 300 € par mois à partir du 1^{er} mai 2024 et de l'autoriser à signer le bail dès que le cabinet BALNY & Associés l'aura rédigé.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

XIII - CESSION DE MATERIEL

La commune de LIANCOURT est propriétaire d'une remorque podium, hors d'usage.

Monsieur BOQUET Thierry de MOGNEVILLE souhaite se porter acquéreur de ce matériel pour un montant de 300 €.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

XIV - DEMANDE DE SUBVENTION 2024 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Dans le cadre de la programmation 2024 du Conseil Départemental de l'Oise pour l'équipement des policiers municipaux, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département de l'Oise pour l'acquisition de deux VTT à assistance électrique et leur équipement :

- Acquisition de deux VTT à assistance électrique et leur équipement 4 962.34 € HT

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

XV - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à l'inscription d'un agent au tableau d'avancement de grade, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit, conformément à l'avis favorable du Comité Social Territorial du 1^{er} février 2024 :

Création

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des services qui ont élaboré les documents budgétaires et notamment Mesdames Hélène ALVES OLIVEIRA et Soizic PHILIPPE, Monsieur Cyrille BOYENVAL pour les Services Techniques, Madame Anne-Cécile CALONEC pour la Structure Multi-Accueil, Madame Isabelle GOSSE pour le Restaurant Scolaire, Madame Angélique CUGNY pour la Police Municipale, Madame Cécile BIRCK pour l'Enfance et la Jeunesse, Madame Delphine TOMALA pour la médiathèque ainsi que Madame Céline DELAPLACE qui a assuré la bonne tenue des Conseils Municipaux depuis maintenant plus de 30 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.